



DES STATUTS DU SEGEC ACTUALISÉS

La vie d'une institution dynamique fait l'objet d'évaluations régulières. Le SeGEC n'échappe pas à cette bonne pratique. Un groupe de travail a été chargé d'évaluer sa nouvelle – depuis 2004 – organisation, et une modification des statuts a été réalisée. L'AG du SeGEC du 21 août dernier a approuvé les nouveaux textes des statuts et du règlement d'ordre intérieur (ROI). Qu'en retenir?

Des changements d'appellation ont été décidés. Le Service de Législation et Gestion Scolaire (LGS) devient le Service juridique. Les aspects relatifs à la gestion proprement dite seront pris en charge par le Service Gestion économique. Le Service Recherche et Développement Pédagogique (SeRDeP) devient le Service d'Étude. Par ailleurs, on notera que la distinction entre "service" et "cellule" disparaît. Pour rappel, les services transversaux placés sous la responsabilité de la Direction générale du SeGEC sont: Service juridique, Service d'Étude, Service des Investissements de l'Enseignement Catholique (SIEC), Service des Internats, Service Gestion économique, Service Pouvoirs organisateurs, Service Communication, Service Gestion interne et Service Informatique et Télématique (SIT).

D'autre part, le ROI reconnaît l'existence (et précise certaines caractéristiques) du Conseil Interdiocésain des Fondateurs de l'Enseignement Catholique (CI-FEC), qui est un des lieux de réflexion et de dialogue sur les questions relatives au projet éducatif propre à l'école catholique.

Enfin, pour les prochaines élections de l'AG et du CA du SeGEC, le ROI recommande que les présidents des Comités diocésains de l'enseignement catholique fassent partie de la délégation de leur diocèse dans ces instances.

LES POUVOIRS ORGANISATEURS ADHÉRENT AU SEGEC

Tous les 6 ans, le SeGEC est tenu de se faire reconnaître par le gouvernement en tant qu'organe de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs. Pour obtenir cette reconnaissance, il doit notamment fournir au gouvernement les résolutions d'adhésion des Pouvoirs organisateurs affiliés. Les implications de l'adhésion du PO sont décrites dans les statuts du SeGEC. La reconnaissance actuelle prenant fin le 31 décembre prochain, les président(e)s de PO sont invité(e)s, comme ils (elles) l'ont été il y a 6 ans, à compléter la résolution d'adhésion que le SeGEC leur a fait parvenir et à la lui renvoyer au plus tard le 30 octobre 2009.

La participation des PO à cette campagne d'adhésion permettra également la mise à jour des bases de données internes au SeGEC, essentielle à la communication entre le SeGEC et les membres des PO.

UNE VALISE PÉDAGOGIQUE SUR LES RESSOURCES MINIÈRES

Notre Terre regorge de ressources naturelles, dont les ressources minières qui proviennent principalement des pays du Sud, pourtant les plus pauvres de la planète. Comment comprendre ce paradoxe? **Justice et Paix** a élaboré une **valise pédagogique** pour éclairer les jeunes de 15 à 20 ans. Elle contient des fiches théoriques accompagnées d'une carte géographique de la République Démocratique du Congo, ainsi que trois outils pédagogiques (un jeu de société, un document sonore et des photos). La valise est en location gratuite (caution de 50€) et peut être recueillie à Justice et Paix, rue Maurice Liétart 31/6 à 1150 Bruxelles. Un DVD comprenant l'ensemble du contenu de la valise en format électronique est disponible à la vente au prix de 3€ + frais de port. Information: laure.malchair@justicepaix.be – 02/738.08.01



LA FORMATION POUR PROGRESSER

Les catalogues des formations organisées cette année scolaire par les organismes de formation du réseau – FoCEF (fondamental), CECAFOC (secondaire) et CFPL (PMS) – sont disponibles en version papier et/ou électronique (pour la FoCEF: www.segec.be/focef; pour le CECAFOC: www.segec.be/cecafoc; pour le CFPL: www.segec.be/Fcpl/Formations). À consommer sans modération!

